

Relevé de conclusions :

1/ Sur l'actualité :

- Le discours du PM devant l'assemblée nationale le 27 avril, en permettant la tenue de certaines manifestations publiques de moins de 5000 personnes jusqu'à fin août, à condition de suivre toutes les préconisations en matière sanitaire (cf publication du haut conseil de santé publique du 24 avril), ne semble pas avoir provoqué de questionnements parmi les festivals du Grand Est : la majeure partie des responsables des manifestations s'active pour annuler ou reporter, face au risque d'absence du public et des artistes internationaux et aux coûts nécessaires pour la mise aux normes sanitaire.
- L'inquiétude est toujours plus vive parmi les responsables de structures et de festivals : urgence d'un cadre réglementaire clair et d'un calendrier pour la réouverture des espaces et des lieux dédiés au spectacle, en partie (notamment des espaces de répétitions et ce dès que possible) puis dans son ensemble (pour une réouverture au public en septembre et la tenue d'événements à l'automne).
- Rappel de la nécessité de bénéficier rapidement d'un cadre clair permettant une remise au travail des équipes artistiques notamment dans le cadre de résidences.

2/ Les annulations et leurs conséquences :

- La question se pose de la publication de textes au plan national permettant clairement d'invoquer le cas de « force majeure » au moment de l'annulation. La responsabilité territoriale est mise en avant et il est conseillé aux festivals ayant formulé leurs demandes d'autorisation (auprès du maire ou auprès du préfet de département), d'entamer un dialogue avec ces derniers, leur permettant de se positionner pour autoriser ou pas un rassemblement.
- Plusieurs cas de figure recensés à ce jour de la part de préfets de département : qu'il prenne acte des conditions sanitaires actuelles et conclut à l'impossibilité de tenir le festival (préfet des Ardennes pour le Cabaret Vert, préfet de Loire-Atlantique pour le Hellfest), ou qu'il prenne la décision d'annuler (préfet du Vaucluse pour le festival d'Avignon¹), le courrier permet dans tous les cas d'invoquer la « force majeure », ouvrant la possibilité de négociations avec prestataires, producteurs et artistes.
- Conséquences financières : de grandes différences d'interprétation sont à noter concernant la préconisation du ministère consistant à payer les cachets des artistes et techniciens soit sous contrat, soit avec promesse de contrat ; la question se pose peu pour qui reçoit une majorité de financements publics (bien qu'on note là aussi certaines marges d'interprétation), contrairement aux festivals de musiques actuelles qui ont soin de ne pas fragiliser leur structure pour l'avenir (le Cabaret Vert concentre son attention sur les artistes régionaux) ; le recours au travail partiel est également pris en compte de façon variée, des questions restant encore en suspens pour les associations (même si les textes semblent sur le point de le leur confirmer et d'y adjoindre les EPIC, à certaines conditions).
- Chacun examine les situations au cas par cas en cherchant à ne pas plus fragiliser ceux qui le sont déjà (exemple des arts de la rue, où de nombreux cachets ne sont pas pris en charge, et ce souvent par les collectivités locales organisatrices ; demande d'une attention particulière des producteurs dans les musiques actuelles pour ne pas léser les musiciens).

¹ Information reçue après la tenue du GT4 festivals.

3/ Quelles premières pistes concrètes

- Un CTC (conseil territorial pour la culture) sera mis en place en région (dès la semaine du 4 mai pour le Grand Est) et permettra d'ouvrir un dialogue avec tous les niveaux de collectivités territoriales et les représentants de chaque secteur sur la situation spécifique de la région
- La probabilité qu'il y ait une forte limitation dans la jauge des salles de spectacle oblige à rechercher de grands espaces, ce qui n'est pas forcément simple (exemple à Strasbourg) ;
- Des « moments festifs » spontanés, dans des espaces ouverts, sont à prévoir durant l'été (exemple de Charleville-Mézières où la direction du festival cherche à prendre en compte ce fait et se pose la question de l'ouverture d'une seule scène, en jauge réduite, permettant à des artistes régionaux de se produire.
- Etablissement d'un document de suivi financier (définition des dépenses à prendre en compte) par le Conseil régional

En conclusion, peu de réflexions prospectives semblent possibles tant que les nombreux questionnements concernant les possibles bénéficiaires du chômage partiel, l'intermittence et un cadre sanitaire clair ne seront pas réglés. Rendez-vous est malgré tout pris pour le jeudi 7 mai.